DEMANDE D'ADHÉSION DAILY ASSISTANCE

Formulaire à renvoyer dûment complété et signé à l'attention de BEHVA Insurance par courrier ou par e-mail :

- Bureau Bruxelles : BEHVA Insurance - Esplanade 1/51 – 1020 Bruxelles – contact@fr.behva-insurance.be

CANDIDAT ASSURÉ (EN MAJUSCULES SVP)

☐ M. ☐ Mme ☐ Melle

Nom : ..... Prénom : .....

(Nom de jeune fille s'il s'agit d'une femme mariée)

Adresse : ..... n° : ..... boîte : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Tel / GSM : ..... E-mail : .....

Date de naissance : _____/_____/_____

DONNÉES DU VÉHICULE À ASSURER (EN MAJUSCULES SVP)

Type *(voiture, moto, …)* : ..... Marque et Modèle: .....

Plaque n° : ..... Châssis n° : .....

Date première mise en circulation : ..... M.M.A. (véhicule >3,5 tonne) : .....

Puissance en KW ou CC: ..... Carburant : .....

GARANTIES SOUHAITÉES

- Assistance Véhicule **et Personnes** (P&V BNB 0058) ☐ Oui ☐ Non Prime : €.....

OU

- Assistance Véhicule (P&V BNB 0058) ☐ Oui ☐ Non Prime : €.....

MODALITES DE PAIEMENT :
Dès réception de la demande d'adhésion et sous réserve d'acceptation, une demande de paiement vous sera envoyée.

☐ **Je déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions générales, les documents d'information IPID ainsi que les conditions reprises ci-dessous (Informations importantes).**

☐ Je marque accord pour que tout courrier relatif à ma police d'assurance me soit envoyé à l'adresse e-mail susmentionnée ☐ Oui ☐ Non

Date : _____/_____/20_____ Signature pour accord : _____

Date de prise d'effet souhaitée : _____/_____/20_____

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le candidat assuré confirme qu'il :

- donne, par la présente, mandat à la GEXIA srl pour adhérer, en son nom, à la police d'assurance « automobile » de l'asbl BEHVA pour le risque susmentionné;
- accepte que l'assureur reçoive le droit d'annuler chaque contrat individuel conformément aux Conditions Générales souscrites par de l'asbl BEHVA;
- a pris connaissance des documents d'information IPID relatifs aux garanties souhaitées ainsi que des Conditions Générales souscrites par l'asbl BEHVA, dont une copie est disponible sur le site internet de la BEHVA, www.behva.be, rubrique "assurances";

La présente demande d'adhésion n'engage ni les assureurs ni le candidat adhérent à conclure le contrat d'assurance. Toutefois, si dans les 30 jours de la réception de la demande d'adhésion, la compagnie n'a pas notifié au candidat adhérent, soit une offre d'assurance, soit la subordination de l'assurance à une demande d'enquête, soit d'un refus d'assurer, elle s'oblige à conclure le contrat sous peine de dommages et intérêts. La signature de la présente demande d'adhésion ne fait pas courir la couverture.

DISPOSITIONS LEGALES (Loi du 8/12/1992 sur la protection de la vie privée)

Les données communiquées peuvent être traitées par la compagnie d'assurances en vue du service à la clientèle, de l'acceptation des risques, de la gestion des contrats et des sinistres ainsi que le règlement des prestations. Afin d'offrir les services les plus appropriés, ces données pourront être communiquées aux entreprises en relation avec les compagnies ou l'une d'entre elles.
Les personnes concernées donnent leur consentement pour le traitement des données relatives à leur santé lorsqu'elles sont nécessaires à l'acceptation, la gestion et l'exécution du contrat par les gestionnaires intervenant dans le cadre de ce contrat. Ce traitement est prévu par la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée. Toutes les informations seront traitées avec la plus grande discrétion.
Les personnes concernées peuvent connaître ces données, les faire rectifier et s'opposer gratuitement à leur traitement à des fins de direct marketing au moyen d'une demande datée et signée accompagnée d'une photocopie recto/verso de la carte d'identité, adressée au service clientèle de la compagnie.

DROIT APPLICABLE

Le droit belge est applicable au contrat.

VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE

Votre intermédiaire est un spécialiste qui peut vous aider. Son rôle est de vous informer à propos de votre contrat et des prestations qui en découlent et d'effectuer pour vous toutes les démarches vis-à-vis des compagnies d'assurance. Il intervient également à vos côtés si un problème devait surgir entre vous et un assureur.

Si vous estimez ne pas avoir obtenu de cette façon la solution adéquate, vous pouvez vous adresser au Service Ombudsman Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles (fax: 02 547 59 75 – e-mail: info@ombudsman.as). Vous avez toujours la possibilité de demander l'intervention d'un juge.